



Heures manquantes bulletin de salaire

Par **Dydlac**, le **18/08/2023** à **14:05**

Bonjour,

J'ai l'impression que toutes mes heures effectuées sur le mois de juillet n'ont pas été compté en totalité sur ma fiche de paie. Je m'explique :

Je suis sur un avenant à 20h/semaine. Mon salaire de base est donc sur une base de 86,67.

J'ai signé un avenant du 17 juillet au 6 août à 24h/semaine.

La semaine du 17 au 23 juillet j'ai bien fait 24h/semaine.

Par contre, la semaine d'après donc du 24 au 30 juillet j'ai fait 27h.

J'ai donc en plus des 86,67h de base fait 4+7 heures en plus.

Cependant, sur ma fiche de paie il est seulement inscrit mon salaire de base + seulement 8 heures d'avenant contrat. Où sont passés les 3 heures ? $3 = (4+7)-8$

J'ai beau réfléchir j'ai l'impression que ces 3 heures ont disparu et m'ont pas été payé.

Si vous avez des questions afin de mieux comprendre ma situation j'y répondrai rapidement. J'aimerais être éclairé sur ce sujet avant d'en faire part à mon employeur.

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **18/08/2023** à **15:07**

Bonjour,

Donc vous n'êtes plus sous un contrat de 20h/semaine comme vous l'indiquiez dans un autre sujet...

D'ailleurs, 24h/semaine c'est la durée normale minimale d'un temps partiel sauf cas particuliers...

C'est l'employeur qui pourrait vous répondre si vous n'avez pas été payé de toutes vos heures

Par **Dydlac**, le **18/08/2023** à **17:16**

Si je suis toujours en 20h. L'avenant de 24h/semaine n'était que pour 3 semaines en raison d'un départ en congés d'un autre employé.

Je vais en faire part à mon employeur merci.

Par **P.M.**, le **18/08/2023** à **17:47**

Un avenant qui modifie le contrat de travail même temporairement fait que la durée de travail n'est plus la même...

Les heures complémentaires ne devraient pas dépasser 10 % de la nouvelle durée ou un tiers si un Accord collectif le prévoit...